



ASSEMBLÉE NATIONALE

13ème législature

politique à l'égard des jeunes

Question écrite n° 3643

Texte de la question

M. Jean-Jacques Candelier attire l'attention de M. le ministre du travail, des relations sociales et de la solidarité sur la disparition du secrétariat d'État à l'insertion des jeunes. Alors que la jeunesse représente un élément essentiel de l'avenir de notre société, on continue d'observer une dégradation de la situation des jeunes quant aux difficultés qu'ils rencontrent dans leur insertion dans la société. Depuis la mise en place du nouveau Gouvernement, le secrétariat d'État à l'insertion des jeunes a disparu. Aussi, il lui demande quelle organisation nationale le Gouvernement envisage de mettre en oeuvre pour répondre à cette problématique d'insertion des jeunes, et ce, dans un contexte de compétences réparties entre plusieurs collectivités. - Question transmise à Mme la ministre de l'économie, des finances et de l'emploi.

Texte de la réponse

Le Président de la République et le Premier ministre ont fait le choix d'une équipe gouvernementale resserrée, privilégiant l'efficacité et la cohérence. L'ensemble des questions ayant trait à l'accès et au retour à l'emploi sont traitées au sein du programme 102 de la mission travail et emploi, notamment pour ce qui concerne l'insertion professionnelle et sociale des jeunes (objectif 5) et au travers du P 103 pour ce qui concerne la mise en oeuvre de l'alternance. La délégation générale à l'emploi et à la formation professionnelle (DGEFP) travaille, quant à elle, très étroitement avec l'ensemble des composantes du service public de l'emploi (SPE) et l'ensemble des acteurs institutionnels propres à favoriser l'insertion professionnelle des jeunes (IPJ), qu'il s'agisse de l'articulation avec le système de formation initiale (éducation nationale, délégation interministérielle à l'orientation) ou des représentations du réseau des missions locales (ML) et permanence d'accueil, d'information et d'orientation (PAIO) (association des présidents, association des directeurs...) afin d'améliorer les réponses aux jeunes, en particulier ceux qui connaissent les plus grandes difficultés face au marché du travail. Le plan de cohésion sociale a consacré le travail du réseau des ML et permanence d'accueil, d'information et d'orientation tant en reconnaissant leur rôle comme membres concourant au service public de l'emploi, qu'en leur confiant la mise en oeuvre du droit à l'accompagnement (elles sont à ce titre signataires pour le compte de l'État du contrat d'insertion de la vie sociale). Le Conseil national des missions locales, instance de conseil auprès du Premier ministre, reste le lieu privilégié pour formuler toute proposition utile d'amélioration des politiques publiques en faveur des publics jeunes. Le Gouvernement entend s'appuyer sur toutes ses ressources pour faire converger les efforts de l'ensemble des composantes de la nation et réduire significativement l'inégalité d'accès des populations jeunes au marché du travail.

Données clés

Auteur : [M. Jean-Jacques Candelier](#)

Circonscription : Nord (16^e circonscription) - Gauche démocrate et républicaine

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 3643

Rubrique : Jeunes

Ministère interrogé : Travail, relations sociales et solidarité

Ministère attributaire : Économie, finances et emploi

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 28 août 2007, page 5362

Réponse publiée le : 25 décembre 2007, page 8232